

## NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

**OBJET : DIRECTIVE RELATIVE AUX INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

**DOSSIER D'INSCRIPTION :**

- **A ramener en mairie dûment rempli et accompagné des pièces demandées impérativement avant le 30 avril 2018.**

**MODALITES D'ADMISSION :**

**Vous êtes conviés à une réunion d'information par les directeurs des écoles :**

- **Réunion d'information école élémentaire :  
Le lundi 28 mai 2018 à 17h30**

**Pour les futures CP et les nouveaux arrivants, le directeur de l'école élémentaire, monsieur Filéri vous recevra dans la classe de CM2**

- **Réunion d'information école maternelle :  
Le lundi 28 mai 2018 à 18h00.**

**Pour les futures petites sections et les nouveaux arrivants, madame Valentin, directrice de l'école maternelle vous recevra dans la classe de PS.**

**Attention, votre présence est essentielle de manière à récupérer des documents administratifs d'admission à l'école maternelle. Vous aurez lors de cette réunion des informations concernant l'organisation de la rentrée en maternelle.**

- **Réunion d'information périscolaire :  
Le lundi 28 mai 2018 à 18h30.**

**Monsieur Higounet, directeur du périscolaire, vous présentera l'organisation périscolaire ainsi que le fonctionnement du portail famille.**

**AGE MINIMUM POUR PRETENDRE A UNE INSCRIPTION EN MATERNELLE :**

- **LES ENFANTS NES EN 2015**  
La rentrée se fera uniquement en Septembre, pas de deuxième rentrée.

**INFORMATION DIVERSE**

- **Horaires École :**
  - LUNDI ET MARDI 9H-12H / 13H45-16H05
  - MERCREDI 9H-11H40
  - JEUDI ET VENDREDI 9H-12H / 13H45-16H05

**ATTENTION : seuls les directeurs d'école sont habilités à valider l'inscription définitive de votre enfant, sous réserve que le dossier mairie soit complet.**